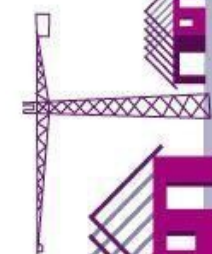


Stratégie de gestion du risque inondation TRI de Châlons-en-Champagne

COPIIL du 8 décembre 2016



SCoT
et



Ordre du jour du COPIL

- Allocution de M. le Président du Syndicat mixte du Scot et du Pays de Châlons-en-Champagne
- Allocution de M. le Directeur départemental des territoires
- Rappel des modalités de consultation
- Présentation et échanges sur les remarques
- Validation de la SLGRI par les parties prenantes
- Mise en œuvre de la SLGRI
- Calendrier
- Présentation des actions de sensibilisation et d'information de la population



SLGRI Châlons COPIL

- Examen des remarques



SCoT
et



Pays de Châlons
en Champagne

90

Rappel sur les modalités de la consultation

Consultation du 3 octobre au 21 novembre

- Consultation de 72 collectivités ou organismes
- Envoi d'un courrier le 3 octobre avec l'ensemble des pièces et le lien internet services de l'État dans la Marne,
- Envoi d'un mail le 3 octobre accompagné du courrier, de la SLGRI (sans annexes) et du lien vers le site internet,
- Rappel par mail le 4 novembre



Rappel sur les modalités de la consultation

- Réponse possible par mail ou par voie postale à deux adresses (rappel dans mail et dans courrier)



Direction départementale
des territoires

Châlons-en-Champagne, le 3 octobre 2016

Madame, Monsieur,

Engagés depuis 2014, les travaux de rédaction de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) à l'échelle du territoire à risque important d'inondation (TRI) de Châlons-en-Champagne se finalise.

Suite aux présentations réalisées lors du comité de pilotage de la SLGRI sur le TRI du 21 septembre dernier, vous trouverez ci-joint l'ensemble des documents constituant le projet de SLGRI soumis à consultation. La consultation sur le projet de la stratégie locale se tiendra du 3 octobre au 21 novembre 2016 inclus. Lors de la consultation le Syndicat Mixte du Soot du Pays de Châlons, structure porteuse de la SLGRI, et la Direction Départementale des Territoires se tiennent à votre disposition. Comme cela a été indiqué lors de la réunion, les parties prenantes consultées n'ont pas l'obligation de délibérer sur ce thème. Vous pouvez faire parvenir vos remarques et/ou suggestions soit par courrier soit par mail aux adresses ci-dessous.

<p>AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION ET DU PAYS DE CHÂLONS- EN-CHAMPAGNE</p> <p>13, RUE DES AUGUSTINS - CS60013 51 005 CHALONS-EN-CHAMPAGNE</p> <p>MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE : JM.CHONE@AUDC51.ORG</p> <p>TÉLÉPHONE : 03-26-64-60-98</p>	<p>DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES</p> <p>SERVICE DE LA SERVICE SÉCURITÉ PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES ET ROUTIERS - CELLULE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES ET LUTTE CONTRE LE BRUIT</p> <p>40, BOULEVARD ANATOLE FRANCE – BP 60554 51022 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX</p> <p>MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE : DDT-SSPRNTR- PRNTPCB@MARNE.GOUV.FR</p> <p>TÉLÉPHONE : 03-26-70-81-02</p>
---	---

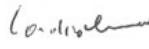
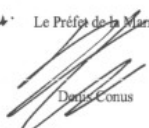
<p>Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne</p> <p>13, rue des Augustins - CS60013 51 005 CHALONS-EN-CHAMPAGNE</p> <p>Message électronique : jm.chone@audc51.org téléphone : 03-26-64-60-98</p>	<p>Direction départementale des territoires Service de la Service Sécurité Prévention des Risques Naturels, Technologiques et Routiers - Cellule Prévention des Risques Naturels et Technologiques et Lutte contre le Bruit 40, boulevard Anatole France – BP 60554 51022 Châlons-en-Champagne cedex</p> <p>Message électronique : ddt-ssprntr-prntpcb@marne.gouv.fr téléphone : 03-26-70-81-02</p>
--	--

Ce document élaboré grâce aux nombreux échanges passés, pourra être de nouveau amendé par vos réponses de manière à ce que le document final soit le reflet des besoins de chacun mais également du territoire.

Ces documents sont également consultables sur le site des services de l'État dans la Marne :
<http://www.marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-securite-et-protection-de-la-population/Prevention-des-risques-naturels/Risque-Inondation/Directive-Inondation>

A l'issue de cette consultation, je vous convie à une nouvelle réunion de présentation du document final le 8 décembre 2016 à 14h30 salle des fêtes de Saint-Martin-sur-le-Pré. Cette réunion aura pour objet de vous présenter le bilan de la consultation et de valider la stratégie sur le TRI de Châlons-en-Champagne amendé avant son approbation au plus tard le 22 décembre 2016.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations les meilleures et les plus cordiales.


Le Préfet de la Marne

Daniel Conus

Destinataires in fine

Horaires d'ouverture : 08h30-12h00 / 13h30-17h00
Tél : 03 26 70 80 00 - Fax : 03 26 70 80 01
40, boulevard Anatole France - BP 60554
51022 Châlons-en-Champagne cedex

www.marne.gouv.fr



COPIL

Rappel sur les modalités de la consultation

- Consultation de 72 collectivités ou organismes
- 16 retours (avis, remarques...) formulés :
 - Préfet coordonnateur du bassin Seine Normandie
 - Communes de Compertrix et d'Omey
 - Chambre agriculture
 - Conseil régional Grand Est
 - Enedis
 - VNF
 - Seine Grands Lacs
 - DRIEE police de l'eau
 - Centre d'Opérations de la Gendarmerie
 - Orange
 - Entente Marne
 - SIDPC préfecture
 - DREAL Grand Est
 - Agence régionale de santé (ARS)
 - Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

Modification des éléments de diagnostic

- Commune de Compertrix : fréquence des inondations de ruissellement
- DRIEE police de l'eau : éléments sur les ouvrages (classification, domanialité et gestionnaire)
- Préfecture : données sur les PCS approuvés
- ARS : précision sur les établissements en ZI
- Seine Grands Lacs : propositions d'intégrer des données sur le Lac du DER (caractéristiques, fonctionnement, PPI et ondes de crue associée, révision du règlement d'eau) dans le doc de la SLGRI



OBJECTIF 1 – Réduire la vulnérabilité des territoires



SCoT
et



90

Disposition 1B6

Informier et accompagner les acteurs économiques dans la prévention du risque inondation

Conseil régional Grand Est :

- Il serait utile de ne pas se limiter uniquement à l'implication des chambres consulaires comme relais d'information et de sensibilisation mais d'élargir aux organismes professionnels et associatifs concernés

Proposition

- d'intégration des éléments concernant les exploitations agricoles et traitement comme acteurs économiques
- d'élargissement aux organismes professionnels et associatif

Chambre d'agriculture

- L'identification des bâtiments et aménagements agricoles en zone inondable semble pertinente au moment des diagnostics de vulnérabilité



Sous-objectif 1C

améliorer la prise en compte du risque dans l'urbanisme et l'aménagement

Commune de Compertrix

- Propose d'ajouter dans les outils liés à la maîtrise foncière, la possibilité donnée d'instaurer un droit de préemption urbain ainsi que le prévoit l'article L211-12 du CE

Conseil régional Grand Est :

- Il serait intéressant de préciser et développer comment les documents d'urbanisme veilleront à préserver les zones d'expansions des crues, voire à les restaurer

• Sous objectif 1C :

- Précision sur possibilité de droit de préemption rajoutée
- **Disposition 1C2** - Intégrer dans les SCoT & PLU des orientations et règles concourant à la réduction de la vulnérabilité et à la préservation des zones d'expansion de crue
 - Déclinaison dans le cadre du plan d'actions

90

OBJECTIF 2 – agir sur l'aléa pour réduire le coût des dommages



SCoT
et



Pays de Châlons
en Champagne

90

Disposition 2A1

Améliorer la connaissance sur le ruissellement sur le périmètre de la SLGRI

Commune de Compertrix

- Préciser que la topographie de Compertrix ne concerne pas uniquement Compertrix mais aussi un quartier de Chalons (quartier Chanteperdrix)

Conseil régional Grand Est :

- l'information sur les zones de remontées de nappe pourrait être élargie aux bailleurs sociaux et aux particuliers qui rénovent leur habitation

• Disposition 2A1 :

- Précision reportée dans le document
- Proposition de complément des cibles « bailleurs sociaux » et « particuliers »

Disposition 2B1

Mener une analyse sur l'amont et identifier si des mesures peuvent être mises en place pour réduire l'aléa

Préfet coordonnateur du bassin Seine Normandie - DREAL

- Assurer des échanges inter-SLGRI avec la SLGRI de Saint-Dizier pour la mise en œuvre des objectifs en matière de gestion de l'aléa sur l'axe Marne
- Mettre en œuvre la stratégie en cohérence avec les démarches existantes dont l'étude engagée sur le fonctionnement du bassin de la Seine pour la gestion des inondations et des étiages
- Tirer profit de la révision du règlement d'eau du Lac réservoir de la Marne notamment pour améliorer la gestion des crues tardives de printemps.

Seine Grands Lacs :

- Il est proposé de prendre en compte les éléments exposés le 20 sept 2016 devant le Conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie relatifs au changement climatique et au retour d'expérience de la crue mai-juin 2016

• Disposition 2B1 :

• Proposition de complément :

- « Cette réflexion sera menée en cohérence avec l'étude engagée sur le fonctionnement du bassin de la Seine pour la gestion des inondations et des étiages. »

Chambre agriculture

- Demande d'inscription dans la SLGRI du principe d'étude d'impact sur l'agriculture de toutes mesures d'aménagement et le cas échéant application du principe « éviter, réduire ou compenser »



Disposition 2B2

Conduire une politique de mise en œuvre de techniques d'hydraulique douce

Chambre d'agriculture

- Prête à participer à des actions relatives aux techniques d'hydraulique douce et à la gestion des ouvrages hydrauliques
- Plus largement aux dispositions concernant l'activité agricoles

• Disposition 2B2 :

- Proposition de complément « Cette réflexion sera menée avec les communes en amont du TRI mais également avec les différents représentants de la profession agricole (CA, organisations professionnelles etc.) »

La **Chambre d'agriculture** réaffirme l'importance d'un entretien régulier des cours d'eau et une limitation de l'artificialisation des sols nécessaires à un bon écoulement des eaux



OBJECTIF 3 – raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés



90

Objectif 3

Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires concernés

Commune de Compertrix

- Cohérence des PCS : la mise en œuvre devra être assurée par la Préfecture notamment en matière de coordination d'évacuation, d'accueil et d'hébergement, compte tenu du risque de limitation des moyens logistiques présents sur l'agglomération
- Intérêt d'un message diffusé par la préfecture sur les informations d'arrivée du pic de crue, les hauteurs d'eaux potentielles, la durée et les lieux de débordement

Éléments à prendre en compte lors de l'élaboration du plan d'actions et la définition précise des actions dispositions 3A1, 3A2 et 3B4

Proposition de complément dans la 3B3 : « de tester les différentes ruptures de réseaux en association avec les gestionnaires de réseau. »

ORANGE :

En cas de crise inondation, nous aurions besoin :

- de connaître les voies et routes potentiellement libres pour accéder à nos sites ou équipements
- d'avoir rapidement les autorisations pour circuler dans les zones inondées pour nos équipes techniques et celles de nos sous-traitants
- de connaître les activités à rétablir en priorité sur les zones concernées

Disposition 3A4 -Anticiper la gestion des déchets

Conseil Régional Grand Est:

- Hormis la gestion des déchets ménagers et assimilés en période d'inondation, celle des déchets dangereux, présents principalement dans les entreprises ou chez les professionnels ne doit pas être omise

• Disposition 3A4 :

- Proposition de complément en intégrant les entreprises spécialisées dans la collectes des déchets industriels et en prenant en compte des déchets potentiellement dangereux produits par les entreprises.

Disposition 1B6 Informer et accompagner les acteurs économiques dans la prévention du risque d'inondation :

- Proposition de complément «Un focus particulier devra être fait en priorité sur les entreprises potentiellement polluantes. »



OBJECTIF 4 – mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées et la culture du risque.



Objectif 4

Mobiliser tous les acteurs pour consolider les gouvernances adaptées à la culture du risque

Commune de Compertrix

- L'information des professionnels de l'immobilier est prépondérante. Il conviendra de mettre en place un dispositif efficient afin que les agences immobilières et les notaires informent bien en amont de leurs décisions les futurs acquéreurs des risques d'inondations concernant les immeubles qu'ils envisagent d'acquérir
- l'aide dans l'accompagnement de la pose de repères de crues, la commune en dispose d'un seul et installé sur une propriété privée.

Éléments à prendre en compte lors de l'élaboration du plan d'actions et la définition précise des actions des dispositions 4A2, 4A3

Proposition de complément de la disposition 4A4 « Cette communication pourra concerner les communes en amont du TRI. »

Conseil régional Grand Est

- l'action de communication sur les zones humides et les zones d'expansions des crues devrait intégrer les acteurs amont du territoire

Préfet coordonnateur du bassin Seine Normandie

- Mettre en place un suivi objectif et concerté de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie associant les parties prenantes
- Communiquer autour des enjeux et objectifs prioritaires de la SLGRI via un résumé non technique :



SLGRI Châlons COPIL

- Validation de la SLGRI par les parties prenantes



90

Modalités de déclinaison opérationnelle de la SLGRI

- Lien entre PAPI et SLGRI
- Maintien de la dynamique engagée
- Déclinaisons des dispositions en plan d'actions par des groupes de travail



90

SLGRI Châlons COPIL

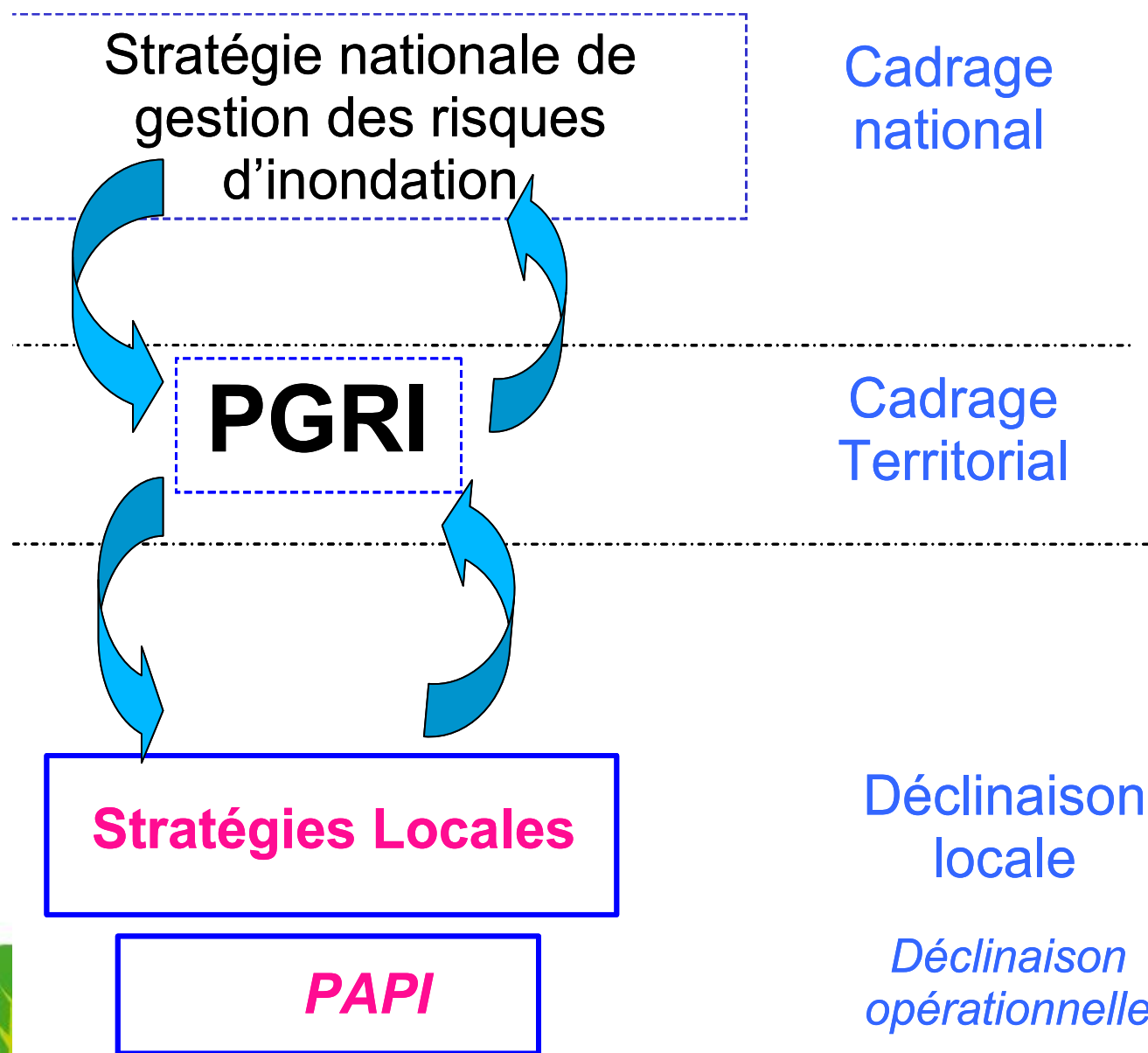
- Déclinaison de la SLGRI dans un PAPI



90

Déclinaison de la SLGRI

Rappel



Liens entre SLGRI- PAPI - GEMAPI

Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

Un PAPI après labellisation permet d'obtenir des financements du FPRNM et du BOP 181 l'animateur du PAPI.

Un PAPI permet d'afficher une cohérence d'actions

Composition d'un PAPI

Un PAPI peut comprendre des actions ne demandant pas de financement particulier des collectivités (ex action de l'Etat).

Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et inondations

Axe 3 – Alerte et gestion de crise

Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Axe 6 – Ralentissement des écoulements

Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Autres financements possibles (en fonction des actions) : FEDER, CR, Agence de l'Eau



PRÉFET
DE LA MARNE

Pays de Chalons
en Champagne

Liens entre SLGRI- PAPI - GEMAPI

Actions déclinant l'objectif 1

Axes 1-4-5

Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Actions déclinant l'objectif 2

Axes 1-6-7

Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et inondations

Axe 3 – Alerte et gestion de crise

Actions déclinant l'objectif 3

Axes 2-3-5

Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Actions déclinant l'objectif 4

Axe 1

Axe 6 – Ralentissement des écoulements

Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydrauliques



Compétence GEMAPI

Extrait de l'article L.211-7 I du code de l'environnement

La compétence GEMAPI regroupe les items 1°, 2°, 5° et 8°

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

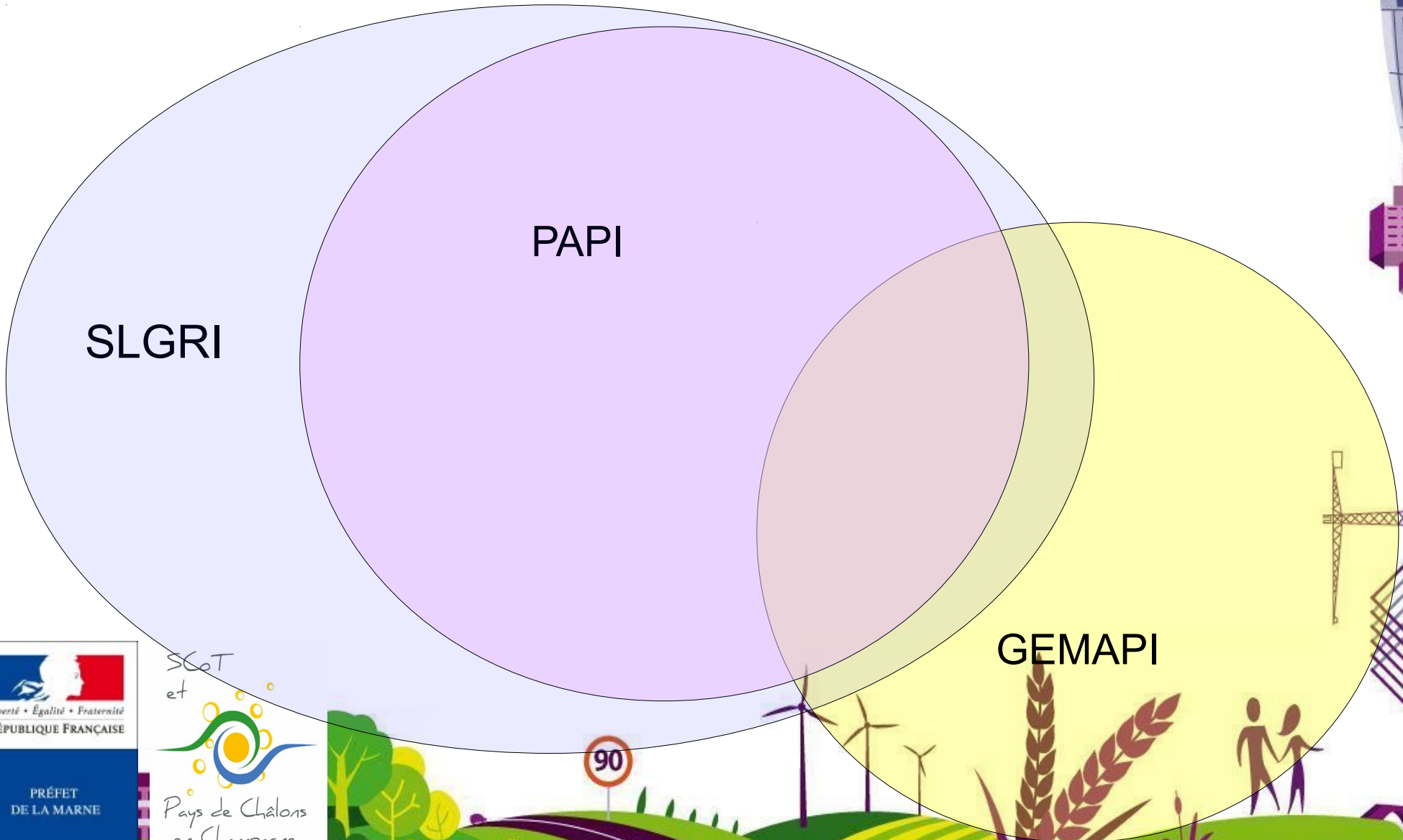
Compétence Hors - GEMAPI

- 3° L'approvisionnement en eau ;
- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- 6° La lutte contre la pollution ;
- 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- 9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.



L'exercice de la compétence GEMAPI peut justifier la prise de compétences supplémentaires (relatives par exemple à la surveillance, la maîtrise des eaux pluviales, le ruissellement...)

Liens entre SLGRI- PAPI - GEMAPI



SLGRI Châlons COPIIL

- Modalités de déclinaison opérationnelle de la SLGRI



90

Modalités de déclinaison opérationnelle de la SLGRI

Groupes de travail : Décliner les sous-dispositions en actions

Cotech (s) : Définitions

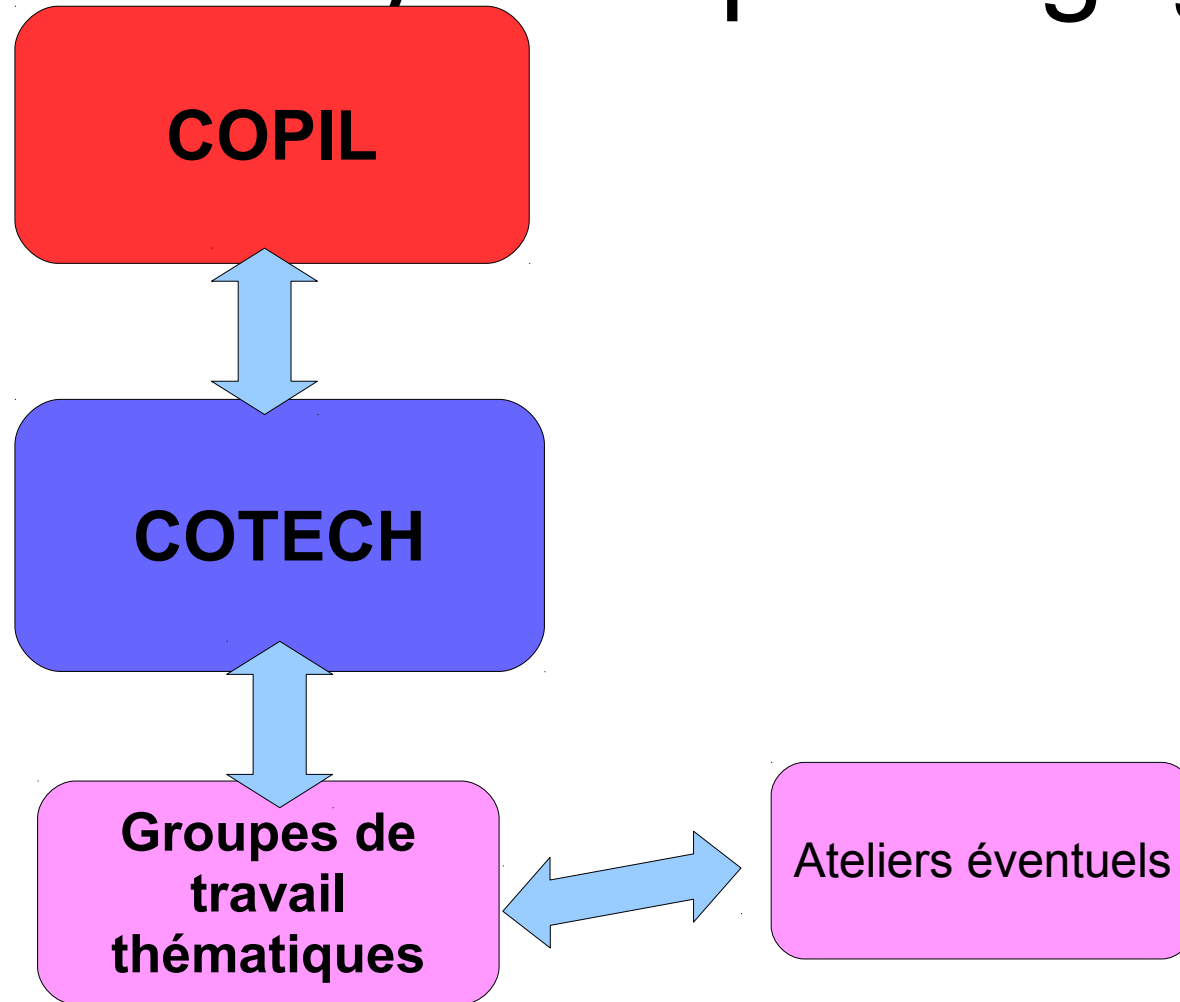
- des groupes de travail
- des priorités
- des actions

COPILO (s) : validation

- des principes et priorités
- du programme d'actions
- lancement d'un PAPI



Maintien de la dynamique engagée



GT 1
réseaux

GT 2
vulnérabilité

GT 3
Aléa OH

GT 4
Gestion de crise

Nécessité de d'affiner les dispositions

Compléter la connaissance du territoire

Composition des instances

Groupes de travail : COTECH restreint complété en fonction des thèmes

- Ateliers thématiques : les parties prenantes (idem mai 2016)
- COTECH : évolutif en fonction des thèmes
- COPIL l'ensemble des parties prenantes défini par l'arrêté de janvier 2016 proposition de rajouter la caisse de dépôts et de consignations, MRN (assureurs)

Modalités de déclinaison opérationnelle de la SLGRI

- Nécessité d'avoir des référents dans chaque collectivité et organisme
 - Pour renseignements simples et permettre d'être orienté au mieux
 - Une première réunion pour expliciter la démarche à l'ensemble de ces référents
- Mise en place d'une plate-forme, permettant le dépôt de toute information



Proposition de groupes de travail thématiques

Objectif 1 :

- réseaux de services
 - ERDF, GRDF, téléphonie
 - assainissement, eau potable
 - infrastructures routières
- Diagnostics de vulnérabilité
 - ERP
 - établissements utiles à la crise
 - Activités économiques
 - Activités agricoles

Proposition de groupes de travail thématiques

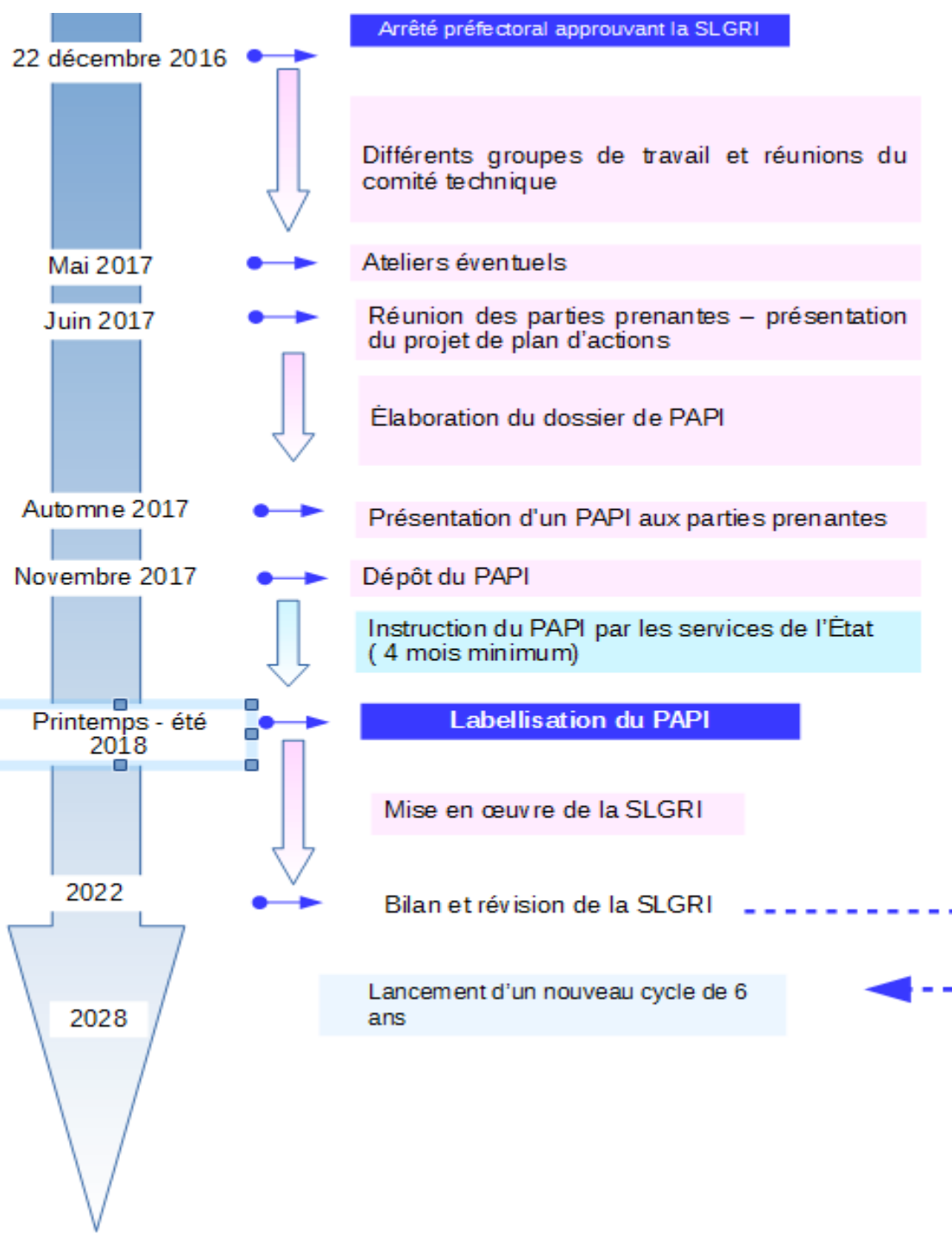
Objectif 2 :

- Gestion de l'aléa et des ouvrages hydrauliques
 - analyse des études précédentes
 - Amélioration de la connaissance de l'aléa
 - remontées de nappe
 - ruissellement
 - ouvrages hydrauliques

Objectif 3 et 4 :

- gestion de crise (préparation, alerte, gestion et retour d'expérience) – PCS - socle d'outils communs





Calendrier



SLGRI Châlons COPIIL

- Actions de sensibilisation



SCoT
et



90

Actions de sensibilisation et d'information

- Un constat à l'échelle nationale : nécessité de communiquer sur les risques
- Une annonce par Mme S. Royal lors des assises nationales sur les risques naturels des 22 et 23 mars 2016
- Un appel à projets auprès des 122 TRI par courrier du 20 mai 2016
- Une proposition du syndicat mixte mi-juillet validée en comité syndical le 30 novembre
- Un arrêté d'attribution de subvention à venir



Actions de sensibilisation et d'information

- Une proposition d'actions de communication combinant différents moyens de communication
- Une proposition d'actions imaginée sur un temps plus long que ce qui était suggéré dans l'appel à projets
- Une proposition d'actions conçue comme le premier « pas » d'une démarche appelée à être continuée au titre de l'objectif 4 de la SLGRI
- Un accompagnement par un cabinet spécialisé (cabinet Mayane)



Actions de sensibilisation et d'information

- **Une première action via le journal du Syndicat mixte :**
 - Une double page consacrée à la thématique et un tirage du journal « Horizons communs » porté à 22 000 ex
 - Une communication relayée par les bulletins communaux et intercommunaux (proposition d'un article synthétique et d'illustrations)
- **Objectifs :**
 - Sensibiliser la population sur la persistance du risque inondation en soulignant l'engagement du territoire dans une démarche globale (Europe, France, bassin Seine-Normandie)
 - Présenter le calendrier des différentes actions de communication
 - Informer sur la SLGRI



Actions de sensibilisation et d'information

- **Pose de 4 repères de crue « connectés » :**
 - Des repères accompagnés d'un panneau d'information
 - Des lieux fréquentés par le public
- **Objectifs :**
 - Sensibiliser la population via un outil pérenne, facilement visible et informatif
 - Permettre un lien vers le site Internet via le dispositif flash code
 - Accompagner l'implantation des repères par des actions auprès des scolaires et relai presse locale



90

Actions de sensibilisation et d'information

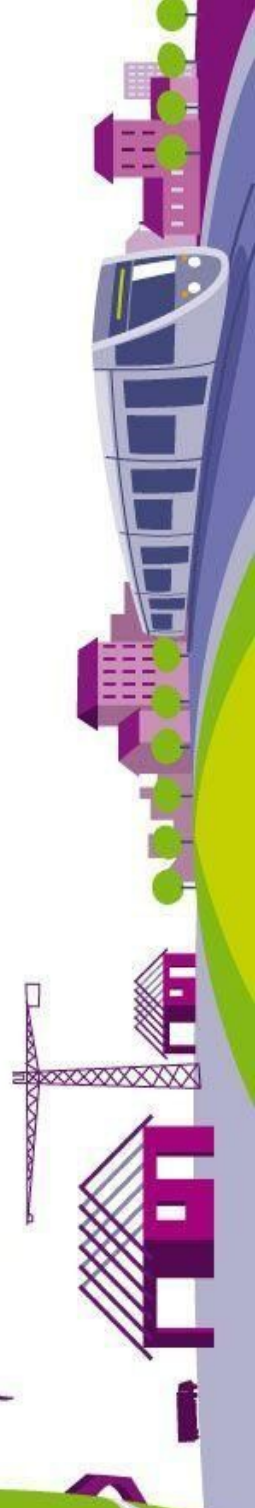
- **Création d'un onglet spécifique sur le site Internet du Syndicat mixte :**
 - Des informations sur les phénomènes de crues, sur les crues historiques
 - Des représentations cartographiques
 - Des informations sur les outils, sur les démarches en cours
 - Des recommandations
 -
- **Objectifs :**
 - Fournir une information plus complète, évolutive et interactive
 - Informer sur la mise en œuvre de la SLGRI
 - Assurer les liens vers d'autres sites



90

Actions de sensibilisation et d'information

- **Organisation d'une conférence débat :**
 - Un premier temps de présentation (persistance du risque, rôles et limites des ouvrages hydrauliques, les outils et démarches engagées pour rendre le territoire plus résilient)
 - Un temps d'échanges avec la salle
 - La présence d'experts (EPTB Seine Grands Lacs, météo France, ...) et de grands témoins (ex possible de Troyes)
- **Objectifs :**
 - Informer les habitants
 - Mieux comprendre les interrogations et les attentes de la population



Actions de sensibilisation et d'information

- **Exposition d'une maquette à l'occasion d'une grande manifestation publique**
 - Plusieurs hypothèses en cours d'analyse : maison inondable de l'EPAMA, maquettes plus petites pouvant être facilement transportées et présentées dans les mairies
 - Possibilité de présenter le dispositif lors de la prochaine Foire de Châlons à confirmer
- **Objectifs :**
 - Informer les habitants
 - Montre comment se protéger, limiter les conséquences d'une inondation et faciliter le retour à la vie normale



SLGRI Châlons COPIL

Merci de votre attention



90